



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### **Province du Québec**

#### **Municipalité de Venise-en-Québec**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 15 novembre 2021 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Frédéric Martineau Directeur général et Secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

#### **Ordre du jour**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.
3. PÉRIODE DE QUESTION
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.
5. DIRECTION GÉNÉRALE
  - 5.1 Dépôt – certificat de tenue de registre du règlement 322-2009-27
  - 5.2 Attribution des secteurs d'activités des élus(es) municipaux
  - 5.3 Nomination des membres des différents comités municipaux
  - 5.4 Non-renouvellement de l'entente – GDC Développement de concessions
  - 5.5 Dépôt d'une demande – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
  - 5.6 Amendement – résolution 11872-04-06 afin d'intégrer le lot 5 105 619
  - 5.7 Calendrier des séances ordinaires 2022
  - 5.8 Appui – implantation d'un centre de la petite enfance (CPE) sur le territoire de Venise-en-Québec
  - 5.9 Autorisation de signature – acquisition du lot 6 408 592
6. FINANCES
  - 6.1 Autorisation de paiement – Boivin Gauvin
  - 6.2 Autorisation d'achat et de paiement – tablettes iPad Air pour conseil



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



sans papier

6.3 Autorisation de paiement – PG Solutions

6.4 Autorisation de paiement – Pavage Barbeau – réfection du kiosque touristique

6.5 Autorisation de paiement - solde résiduelle liée à la facturation d'Henryville

### 7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

7.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – octobre 2021

### 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – 2022-2023

### 9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT

9.1 Règlement sur les PIIA – projets de constructions

9.2 Règlement sur les PIIA – projet de construction du 185 à 207, 21e Rue Ouest

9.3 Règlement sur les PIIA – projet de construction du 207 à 213, 21e Rue Ouest

9.4 Désignation– autorité compétente – application des divers règlements régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu

### 10. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

10.1 Renouveau – droit de passage Club Motoneige Baie Missisquoi

10.2 Désignation – responsable élue désignée – Réseau Biblio Montérégie

10.3 Aide financière – achat couche lavable

10.4 Aide financière – Centre d'entraide régional d'Henryville

### 11. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public pour services techniques – entretien ménager des bâtiments municipaux

11.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Pavage Barbeau – réfection 16e Avenue Ouest

11.3 Adoption – programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ (2e version)

11.4 Attestation des travaux – Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration

11.5 Octroi de contrat – Borne Québec – analyse énergétique

11.6 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Lumifab

11.7 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Building Consultant



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11.8 Achat et autorisation de paiement – Ventrac 2018 4500y –  
Équipements CCMP

11.9 Autorisation d'ouverture d'appel d'offres public –garage municipal

**12. RÉGLEMENTATION**

12.1 Avis de motion – règlement 477-2021(2021) relatifs aux nuisances

12.2 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 478-2021 –  
règlement sur la régie interne des séances du conseil

12.3 Adoption – 2e projet de règlement 322-2009-25 amendant le  
règlement de zonage 322-2009

12.4 Avis de motion – projet de règlement 314-2007-8 amendant le  
règlement de construction 314-2007

12.5 Adoption – projet de règlement 314-2007-8

12.6 Avis de motion – projet de règlement 315-2007-7 amendant le  
règlement sur les permis et certificats

12.7 Adoption – projet de règlement 315-2007-7 amendant le règlement  
sur les permis et certificats

12.8 Avis de motion et dépôt – règlement 479-2021 décrétant une  
dépense de 1 232 000 \$

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

13.1 Désignation – conseil d'administration du centre d'entraide  
régionale d'Henryville

13.2 Nomination – salle Jacques Landry du centre culturel

13.3 Désignation – maire suppléant

**14. COMPTES DU MOIS**

14.1 Déboursés du mois d'octobre 2021

**15. PÉRIODE DE QUESTION**

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Raymond Paquette, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 03.

### 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12343-11-15 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

### 3 PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12344-11-15 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

### 5 DIRECTION GÉNÉRALE

#### 5.1 Dépôt – certificat de tenue de registre du règlement 322-2009-27

Le directeur général, greffier-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n° 322-2009-27 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage 322-2009 ».

12345-11-15 5.2 Attribution des secteurs d'activités des élus(es) municipaux

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ATTRIBUER la responsabilité des secteurs d'activités suivants aux membres du conseil :

- Direction générale : M. Raymond Paquette ;
- Finance : M. Alain Paquin ;
- Travaux publics / Hygiène du milieu et bibliothèque : Mme Marielle Gervais ;
- Bâtiments, construction et urbanisme : M. Johnny Izzi ;
- Loisirs : M. Steve Robitaille ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



- Tourisme et culture : Mme Mélanie Ménard ;
- Sécurité incendie : M. Pierre Lamoureux.

12346-11-15

**5.3 Nomination des membres des différents comités municipaux**

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE NOMMER les membres du conseil sur les comités de la manière suivante :

- Comité de sécurité incendie pour le service intermunicipal : M. Pierre Lamoureux ;
- Comité des loisirs : Mme Mélanie Ménard et M. Steve Robitaille ;
- Comité consultatif d'urbanisme : M. Johnny Izzi en tant que président du comité et M. Pierre Lamoureux en tant que membre élu ;
- Conseil d'administration de la régie des eaux : M. Johnny Izzi et M. Alain Paquin ;
- Comité du marché public : M. Johnny Izzi, Mme Mélanie Ménard et Mme Marielle Gervais.

12347-11-15

**5.4 Non-renouvellement de l'entente – GDC Développement de concessions**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité de Venise-en-Québec et GDC Développement de concessions le 16 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT que l'un des partis doit aviser l'autre au moins trois mois avant la fin de l'entente s'il ne désire pas renouveler.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE NE PAS RENOUVELLER l'entente du 16 juillet 2019 avec GDC Développement de concessions.

12348-11-15

**5.5 Dépôt d'une demande – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a un besoin urgent de construire un nouveau garage municipal ;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) exige que la Municipalité doit informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation des travaux à venir avant le 30 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède les plans et devis du garage municipal ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que dans le cadre du PRABAM, la Municipalité bénéficie d'une aide prédéterminé de 114 029 \$ selon lettre de la ministre, datée du 21 juin 2021.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'INFORMER le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la Municipalité a l'intention de procéder à la construction d'un garage municipal selon les plans et devis préparés par AZ Architecte daté du 22 mars 2018 ;

QUE les coûts estimés sont de 1 067 888 \$ plus les taxes applicables.

12349-11-15

5.6 Amendement – résolution 11872-04-06 afin d'intégrer le lot 5 105 619

CONSIDÉRANT la résolution 11872-04-06 pour acquérir gratuitement les lots 5 105 595 et le lot 5 107 659 ;

CONSIDÉRANT qu'un troisième lot désire être cédé par le propriétaire à la Municipalité.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général ou en son absence, le maire, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'acquisition des lots 5 105 595, 5 107 659 et 5 105 619 ainsi que tout autre document donnant effet à la présente résolution.

12350-11-15

5.7 Calendrier des séances ordinaires 2022

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ÉTABLIR les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 comme suit :

- Les lundis 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 1er août, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre ;

- Le mardi 5 septembre.

12351-11-15

5.8 Appui – implantation d'une garderie privée subventionnée sur le territoire de Venise-en-Québec

CONSIDÉRANT les besoins imminents pour implanter une garderie sur le territoire de la Municipalité de Venise-en-Québec ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT les projets de développement en cours et à venir, qui apporteront un grand nombre de jeunes familles ;

CONSIDÉRANT qu'un secteur délimité pour l'implantation d'une garderie est prévu ;

CONSIDÉRANT la politique familiale et des aînés de Venise-en-Québec, issue de consultations citoyennes, qui prévoit l'implantation d'une garderie.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'APPUYER les démarches de Mme Nathalie Dumas pour l'implantation d'une garderie privée subventionnée sur le territoire de Venise-en-Québec ;

DE DEMANDER l'appui de Mme Claire Samson, député d'Iberville pour mener à bien les démarches d'implantation d'une garderie privée subventionnée ;

D'ENVOYER la présente résolution au ministère de la Famille.

12352-11-15

5.9 Autorisation de signature – acquisition du lot 6 408 592

CONSIDÉRANT que le sentier de la nature traverse une partie du Domaine Champlain ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire céder le lot 6 408 592, traversé par le sentier de la nature, à la Municipalité de Venise-en-Québec.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général ou son absence, le maire, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'acquisition du lot 6 408 592 ainsi que tout autre document donnant effet à la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement de 2 000 \$ pour l'acquisition du lot ainsi que tous les frais afférents.

**6 FINANCES**

12353-11-15

6.1 Autorisation de paiement – Boivin Gauvin

CONSIDÉRANT l'achat de pince de désincarcération et autres équipements effectués par le service de sécurité incendie.

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement final à l'entreprise Boivin Gauvin d'un montant de 13 172,52 \$ plus les taxes applicables.

12354-11-15



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



6.2 Autorisation d'achat et de paiement – tablettes iPad Air pour conseil sans papier

CONSIDÉRANT la volonté d'aller vers un conseil sans papier ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat et le paiement des tablettes iPad Air d'un montant de 8 126,43 \$.

12355-11-15

6.3 Autorisation de paiement – PG Solutions

CONDIDÉRANT que la Municipalité est présentement en implantation du logiciel PG Solutions ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité sera avec ce fournisseur pour 2022 ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à PG Solutions d'un montant de 14 950 \$ plus les taxes applicables pour la formation d'octobre et d'un montant de 9 593 \$ plus les taxes applicables pour le contrat d'entretien et soutien des applications pour 2022.

12356-11-15

6.4 Autorisation de paiement – Pavage Barbeau – réfection du kiosque touristique

CONSIDÉRANT la réfection du stationnement du kiosque touristique;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires exécutés;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Pavage Barbeau d'un montant de 29 025 \$ plus les taxes applicables.

12357-11-15

6.5 Autorisation de paiement - solde résiduelle liée à la facturation d'Henryville

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Henryville réclame des sommes antérieures dues à des interventions faites en 2020 par le service de sécurité incendie d'Henryville sur le territoire de Venise-en-Québec.

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement de 676.15 \$ incluant les frais d'intérêts et de pénalités.

## 7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

7.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – octobre 2021



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 30 octobre 2021.

### 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12358-11-15

8.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – 2022-2023

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU que la municipalité de Venise-en-Québec désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU que la municipalité de Venise-en-Québec prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier I et/ou 2 pompiers pour le programme Pompier II, ainsi que 20 pompiers pour les formations hors programme au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique, par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu, en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

**9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

12359-11-15

**9.1 Règlement sur les PIIA – projets de constructions**

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 434, avenue de la Pointe-Jameson : rénovation du bâtiment principal ;
- 160, 50e Rue Est : rénovation du bâtiment principal ;
- 192-194, 21e Avenue Ouest : construction d'un bâtiment principal ;
- 196-198, 21e Avenue Ouest : construction d'un bâtiment principal ;
- 225, 18e Avenue Ouest : construction d'un bâtiment principal ;
- 321, 22e Avenue Ouest : construction d'un bâtiment principal ;
- 596, avenue de la Pointe-Jameson : construction d'un bâtiment principal ;
- 67, 60e Rue Est : construction d'un bâtiment principal et accessoire ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule.

12360-11-15

**9.2 Règlement sur les PIIA – projet de construction du 185 à 207, 21e Rue Ouest**

CONSIDÉRANT une demande du propriétaire des bâtiments prévus aux 185 à 207, 21e Rue Ouest ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme selon certaines conditions.

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets de constructions pour les bâtiments du 185 à 207, 21e Rue Ouest conditionnellement au respect des éléments suivants :

- Par lot, une plantation de deux arbres ayant une circonférence minimale de 10 centimètres mesurée à 1 mètre du sol ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



- Par lot, l'installation d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 6 pieds en cours arrière.

12361-11-15

9.3 Règlement sur les PIIA – projet de construction du 209 à 213, 21e Rue Ouest

CONSIDÉRANT une demande du propriétaire des bâtiments prévus aux 209 à 213, 21e Rue Ouest ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme selon certaines conditions ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets de constructions pour les bâtiments du 209 à 213, 21e Rue Ouest conditionnellement au respect des éléments suivants :

- La plantation d'un arbre d'une circonférence de 10 centimètres mesurée à 1 mètre du sol ;

- L'installation d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 6 pieds en cours arrière.

12362-11-15

9.4 Désignation – autorité compétente – application des divers règlements régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT l'embauche récente d'un nouvel inspecteur municipal.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER M. Éric De Grand Maison en tant qu'officier désigné afin qu'il exerce les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales sur le territoire de la Municipalité de Venise-en-Québec ;

QUE la présente désignation intervienne également pour l'application du règlement 449 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

**10 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE**

12363-11-15

10.1 Renouvellement – droit de passage Club Motoneige Baie Missisquoi

CONSIDÉRANT la requête annuelle du Club Motoneige Baie Missisquoi ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER un droit de circulation au Club Motoneige Baie Missisquoi pour l'usage des véhicules hors route durant la saison 2020-2021, et ce, pour traverser la route 227, la route 202, le parc Jameson ainsi que la 27e Rue Est.

12364-11-15

10.2 Désignation – représentante élue désignée – Réseau Biblio Montérégie

CONSIDÉRANT la Municipalité est membre du Réseau Biblio Montérégie ;

CONSIDÉRANT qu'un membre élu doit être nommé comme représentant municipal auprès du Réseau Biblio Montérégie.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER Mme Marielle Gervais comme représentante municipale auprès du Réseau Biblio Montérégie.

12365-11-15

10.3 Aide financière – achat couche lavable

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité pour le développement durable ;

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'engouement pour des couches lavables ;

CONSIDÉRANT le plan d'action pour les politiques familiales et des aînés de la Municipalité de Venise-en-Québec.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une subvention d'un montant de 150 \$ pour l'achat de couches lavables pour un achat minimal de 400 \$ pour les résidents de la Municipalité de Venise-en-Québec. Une subvention peut être accordée par résidence.

12366-11-15

10.4 Aide financière – Centre d'entraide régional d'Henryville

CONSIDÉRANT les bénéfices apportés à la collectivité par le Centre d'entraide Régional d'Henryville.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER un montant de 2 200 \$ pour l'année 2022 au Centre d'entraide Régionale d'Henryville, payable seulement en 2022.

11 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12367-11-15

11.1 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public pour services techniques – entretien ménager des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir convenablement nos bâtiments municipaux ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant les services techniques requis pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux.

12368-11-15

11.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Pavage Barbeau – réfection 16e Avenue Ouest

CONSIDÉRANT que la Municipalité devait réaliser des travaux de réfection de chemin en 2021 pour être admissible à une aide financière du Ministère;

CONSIDÉRANT la réfection de la 16e Avenue Ouest;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Pavage Barbeau pour la réfection de la 16e Avenue Ouest au montant de 39 500 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement à Pavage Barbeau d'un montant de 39 500 \$ plus les taxes applicables.

12369-11-15

11.3 Adoption – programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ (2e version)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



blesse infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

12370-11-15

11.4 Attestation des travaux – Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 39 500 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

12371-11-15

11.5 Octroi de contrat – Bornes Québec – analyse énergétique

CONSIDÉRANT que la Municipalité est présentement dans un virage vert;

CONSIDÉRANT que la Municipalité augmente progressivement ses véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec finance présentement à 50 % l'étude de faisabilité;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Bornes Québec pour l'accompagnement en gestion de l'énergie d'un montant de 13 541,50 \$ plus les taxes applicables nonobstant la subvention du Gouvernement du Québec de 50 %.

12372-11-15

11.6 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Lumifab

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Lumifab pour la production de l'enseigne de la Base plein air Jacques Gagné au montant de 4 889 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le paiement du montant engagé par la présente résolution.

12373-11-15

11.7 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Building Consultant

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Building Consultant pour la confection des plans électriques, mécaniques, de ventilation et de



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



plomberie au montant de 8 950 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon l'offre de service du 6 octobre.

D'AUTORISER le paiement du montant engagé par la présente résolution.

12374-11-15

11.8 Achat et autorisation de paiement – Ventrac 2018 4500y – Équipements CCMP

CONSIDÉRANT le besoin d'un Ventrac 2018 4500y pour les travaux publics ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le contrat à l'entreprise Équipement CCMP pour l'achat d'un Ventrac 2018 4500y pour un montant de 37 500 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Équipements CCMP d'un montant de 37 500 \$ plus les taxes applicables.

DE FINANCER la totalité de la dépense à même le surplus non affecté.

12375-11-15

11.9 Autorisation d'ouverture d'appel d'offres public – garage municipal

CONSIDÉRANT les besoins des travaux publics pour assurer un rangement sécuritaire des outils et accessoires ainsi qu'un endroit fermé pour ranger les véhicules et moteurs ;

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité actuels.

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres public pour les travaux de construction d'un nouveau garage municipal selon les plans datés du 22 mars 2018.

## 12 RÉGLEMENTATION

12.1 Avis de motion – règlement 477-2021(2021) relatif aux nuisances

La conseillère, Mélanie Ménard, dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement 477-2021(2021) relatif aux nuisances.

12.2 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 478-2021 – règlement sur la régie interne des séances du conseil

La conseillère, Mélanie Ménard, dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement 478-2021 – règlement sur la régie interne des séances du conseil.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12376-11-15

12.3 Adoption – 2e projet de règlement 322-2009-25 amendant le règlement de zonage 322-2009

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite modifier certaines dispositions du règlement de zonage dans le but de consolider l'artère commerciale de la 23e rue Ouest / 16e avenue Ouest et favoriser les commerces de nature récréotouristique en bordure du lac Champlain ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite modifier certaines normes de lotissement et d'implantation dans le secteur dans la Pointe-Jameson ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil ordinaire du 2 août 2021 et que le projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le 2e projet de règlement 322-2009-25 amendant le règlement de zonage 322-2009.

12.4 Avis de motion – projet de règlement 314-2007-8 amendant le règlement de construction 314-2007

La conseillère, Mélanie Ménard, dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 314-2007-8 amendant le règlement de construction n° 314-2007

12377-11-15

12.5 Adoption – projet de règlement 314-2007-8

CONSIDÉRANT que le règlement de construction n° 314-2007 a été adopté en 2008 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réglementer le drainage des eaux de pluie.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'ADOPTER le projet de règlement 314-2007-8 amendant le règlement de construction n° 314-2007.

12.6 Avis de motion – projet de règlement 315-2007-7 amendant le règlement sur les permis et certificats

La conseillère Mélanie Ménard, dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 315-2007-7 amendant le règlement sur les permis et certificats n° 315-2007.

12378-11-15

12.7 Adoption – projet de règlement 315-2007-7 amendant le règlement sur les permis et certificats

CONSIDÉRANT que le règlement relatif aux permis et certificats n° 315-2007 a été adopté en 2008 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réglementer la gestion des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'assurer d'obtenir certaines informations lors d'une demande de permis impliquant un rehaussement du terrain.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 315-2007-7 amendant le règlement sur les permis et certificats n° 315-2007.

12.8 Avis de motion et dépôt – règlement 479-2021 décrétant une dépense de 1 232 000 \$

La conseillère Mélanie Ménard, dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de la prochaine assemblée du conseil, le règlement n°479-2021 décrétant une dépense de 1 232 000 \$ et un emprunt de 1 232 000 \$ pour la construction d'un garage municipal.

### 13 AFFAIRES NOUVELLES

12379-11-15

13.1 Désignation – conseil d'administration du centre d'entraide régionale d'Henryville

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER Mme Johanne Polnicky comme représentante du milieu de la Municipalité de Venise-en-Québec auprès du conseil d'administration du Centre d'entraide régionale d'Henryville.

DE REMERCIER M. Steve Robitaille pour sa participation auprès du conseil d'administration.

12380-11-15

13.2 Nomination – salle Jacques Landry du centre culturel



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT tout l'apport du précédent maire, M. Jacques Landry, envers la municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire honorer les efforts et le dévouement de M. Landry.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE NOMMER la grande salle du centre culturel « Salle Jacques Landry ».

12381-11-15

13.3 Désignation – maire suppléant

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER M. Johnny Izzi à titre de maire suppléant jusqu'au 4 juillet 2022.

14 COMPTE DU MOIS

12382-11-15

14.1 Déboursés du mois d'octobre 2021

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de septembre 2021, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 695 016.06 \$

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 32 930 \$ tel qu'indiqué à l'annexe 1.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

12383-11-15

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 20h21.

\_\_\_\_\_  
Raymond Paquette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-  
Trésorier



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

---

Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Raymond Paquette  
Maire

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION  
PAR LE CONSEIL.**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**Annexe 1**

<b>DESCRIPTIONS</b>	<b>MONTANTS</b>
RÉGIE I.A.E.P.H.V.	78 223.00 \$
ALUMASAFWAY INC.	46 970.17 \$
BOIVIN & GAUVIN	63 081.25 \$
CARDIO CHOC	13.80 \$
LA COOP DES MONTÉRÉGIENNES	402.39 \$
CADIEUX SOPHIE	2 261.00 \$
GARAGE RAYMOND INC.	488.69 \$
iHR	68.98 \$
ICIMÉDIA INC.	59.40 \$
KALITEC SIGNALISATION	1 187.92 \$
MINISTRE DES FINANCES	119 757.00 \$
PAVAGE BARBEAU	1 138.25 \$
SOLUTION BUROTIC 360	275.15 \$
SIGNÉ FONTAINE	843.86 \$
ROCHELEAU CHEVRELET BUICK GMC	500.00 \$
BERGER	ANNULÉ
HYDRO QUÉBEC	2 314.65 \$
PAPETERIE COWANVILLE	60.07 \$
PUROLATOR FREIGHT	426.88 \$
TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	1 838.45 \$
RCAP LEASING	965.79 \$
TÉLUS	105.06 \$
PROANIMA	1 285.50 \$
AUBIN ST-PIERRE INC.	78.93 \$
AUDETTE DANIEL	35.00 \$
B. FRÉGEAU & FILS INC.	707.42 \$
DRAINAGE EPL LAZURE	86.23 \$
ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ET FILS	321.93 \$
ELOI MOISAN	12 187.35 \$
GARAGE RAYMOND INC.	258.42 \$
G.E.S.T.I.M.	12 931.19 \$
GOLFMARK COMMUNICATIONS INC.	914.05 \$
HYDRO QUÉBEC	1 432.28 \$
LAMOUREUX PIERRE	35.00 \$
LANGEVIN PAULE	35.00 \$
LES VÉHICULES OFFROAD 227	62.25 \$
PAPETERIE COWANVILLE	101.23 \$
PG SOLUTIONS	25 636.95 \$
PUROLATOR INC.	6.01 \$
SPORT DIRECT	13 598.55 \$
ST-MAURICE MANON	35.00 \$
THIBAULT MICHEL	35.00 \$
TOILETTES SUPRA	965.80 \$
UNIFORMES BEAUDIN	375.00 \$
VILLE DE BEDFORD	4 351.06 \$
L'HOMME ET FILS ENR	1 112.82 \$
MARCHÉ VENISE	1 783.21 \$
SUPER SOIR	908.04 \$
UNIFORMES BEAUDIN	482.89 \$
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	7 000.00 \$
SERVICE DE PAIE DESJARDINS	255.86 \$
CARDIO CHOC	465.07 \$
CAUCA	1 348.31 \$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



COMPTEUR D'EAU DU QUÉBEC	3 145.72 \$
COOPÉRATIVE D'INFORMATION	367.92 \$
COOPÉRATIVE DE SANTÉ LAC CHAMPLAIN	1 050.00 \$
DE GRAND MAISON	133.64 \$
EUROFINS	944.23 \$
FABRIK ART	609.36 \$
FQM	1 668.58 \$
GARAGE N.M. PATENAUDE INC.	1 555.94 \$
GARAGE RAYMOND INC.	258.42 \$
ADT CANADA	1 399.74 \$
AG. & CIE Atelier	1 782.12 \$
B. FRÉGEAU & FILS INC.	2 948.50 \$
ENVIRO 5 INC.	5 536.05 \$
GARAGE LÉO LORD	87.89 \$
GROUPE DOMISA	1 977.82 \$
L'HOMME ET FILS ENR	2 844.28 \$
HYDRO QUÉBEC	39.83 \$
HYDRO QUÉBEC	4 382.97 \$
HYDRO QUÉBEC	1 680.29 \$
LAPLANTE DAVID	574.88 \$
LLANOS GLECYL MAY	119.00 \$
M.R.C. HAUT RICHELIEU	5 442.41 \$
NETTOYEUR MARTIN	157.66 \$
PAPETERIE COWANSVILLE	1 318.20 \$
PG SOLUTIONS	18 568.46 \$
PIÈCES AUTO BEDFORD	22.94 \$
SAUVE-GARDE NATURE	100.00 \$
SERVICE DESJARDINS	11 920.60 \$
SUPER SOIR	1 140.83 \$
TECHNO-CONTRÔLE	993.67 \$
TOILETTES SUPRA	436.92 \$
UNIFORMES BEAUDIN	80.48 \$
LES VÉHICULES OFF-ROAD	144.07 \$
VOX AVOCATS	2 326.65 \$
HYDRO QUÉBEC	131.61 \$
HYDRO QUÉBEC	82.57 \$
AXSO-RECHARGE	65.06 \$
LA CAPITAL ASSURANCE	2 284.95 \$
AMILIA	183.89 \$
HYDRO QUÉBEC	2 767.95 \$
DESJARDINS	150.00 \$
SERVICE CARTES DESJARDINS	4 657.56 \$
SECTION LOCAL D'UNIFOR	258.88 \$
GMAC	518.26 \$
MICLETTE RACHEL	2 250.00 \$
M.R.C. HAUT RICHELIEU	25 067.20 \$
TÉLÉBEC	130.68 \$
ZONE TECHNOLOGIE	245.85 \$
	<hr/>
	524 367.64 \$
SALAIRES D'OCTOBRE	84 802.05 \$
FRAIS BANCAIRE	522.16 \$
	609 691.85 \$
	<hr/>
	<b>695 016.06 \$</b>
	<hr/>
PIEUX VISTECH RIVE-SUD	<b>32 930.00 \$</b>